

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 11 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze-avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

**Présents** : Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Caroline GRENIER, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Nathalie PLOS Sylvie POULAIN, Bachir OUIINAS, Michel RICHOMME, Sylvie VIVIER, Isabelle VIOLETTE, Dorian WOLTER.

**Procurations** : Maxime CARVILLE ayant donné pouvoir à Edouard LEDOYER, Anne-Marie CORBEL ayant donné pouvoir à Dorian WOLTER, Gwennola DENIER-D'APRIGNY ayant donné pouvoir à Eric GROULT.

**Absents excusés** :

**Absent non excusé** : Wilfried JEHANNE, Daniela LEMARECHAL,

**Secrétaire de séance** : Hubert FOLLIOU

Conseillers en exercice : 23	Présents : 18	Votants : 21	Convocation : 28/03/2024	Affichage : 28/03/2024
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Hubert FOLLIOU est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé par les membres présents ou représentés lors de cette séance.

**2024/21 – COMPTE DE GESTION – COMMUNE – 2023**

Après s'être assuré que la Trésorerie de Saint-Lô a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 de la trésorerie concernant le budget principal de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune ;  
Vu le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune présenté par le trésorier.

Monsieur le maire se retire.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 de la commune.

## 2024/22 – COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT LES FOURNEAUX - 2023

Après s'être assuré que la Trésorerie de Saint-Lô a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 de la trésorerie concernant le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux »,

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » présenté par le trésorier.

Monsieur le maire se retire.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire : :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du lotissement « Les Fourneaux »

## 2024/23– COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – 2023

Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, présente les résultats de l'exercice 2023.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	1 727 940.71 €	1 245 085.37 €	2 973 026.08 €
dépenses	1 486 839.08 €	820 309.20 €	2 307 148.28 €
résultat 2023	241 101.63 €	424 776.17 €	665 877.80 €
reports antérieurs	501 486.25 €	277 430.69 €	778 916.94 €
affecté à l'investissement	200 000.00 €		200 000.00 €
<b>résultat net</b>	<b>542 587.88 €</b>	<b>702 206.86 €</b>	<b>1 244 794.74 €</b>

Monsieur le maire se retire et Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, soumet le compte administratif 2023 du budget principal de la commune au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte administratif 2023 de la commune.

## 2024/24 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » - 2023

Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, présente les résultats 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	52 726.10 €	31 683.42 €	84 409.52 €
dépenses	52 726.23 €	0.00 €	52 726.23 €
résultat 2022	-0.13 €	31 683.42 €	31 683.29 €
reports antérieurs	0.13 €	-129 930.10 €	-129 929.97 €
affecté à l'investissement	0.00 €		0.00 €
<b>résultat net</b>	<b>- 0.00 €</b>	<b>- 98 246.68 €</b>	<b>- 98 246.68 €</b>

Monsieur le maire se retire et Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, soumet le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « les Fourneaux ».

Après avoir entendu Raymonde HAREL, 6<sup>ème</sup> adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception du maire :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

## 2024/25 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le taux d'imposition, propre à chacune des taxes locales, est fixé par l'assemblée délibérante en tenant compte du produit attendu pour l'année et les bases estimées

Il précise que les taux actuels s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36.92%
- Taxe sur le foncier non bâti : 30.50%
- Taxe d'habitation : 9.50%

Il précise également qu'une légère augmentation des bases est attendue au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition de l'année 2024.

## 2024/26 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DE LA COMMUNE 2024

Monsieur le maire rappelle les résultats de l'exercice 2023.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>GLOBAL</b>
<b>résultat net</b>	<b>542 587.88 €</b>	<b>702 206.86 €</b>	<b>1 244 794.74 €</b>

Il propose de les affecter de la manière suivante :

<b>Dépenses 002 fonctionnement</b>	
<b>Recettes 002 fonctionnement</b>	442 587.88€
<b>Dépenses 001 investissement</b>	
<b>Recettes 001 investissement</b>	702 206.86€
<b>Recettes 1068</b>	100 000€

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE l'affectation des résultats du budget de la commune au titre de 2024 telle qu'indiquée ci-dessus.

## 2024/27 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » 2024

Monsieur le maire rappelle les résultats du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
résultat net	- 0.00 €	- 98 246.68 €	- 98 246.68 €

Il propose de les affecter de la manière suivante :

Dépenses 001 fonctionnement	
Recettes 001 fonctionnement	0€
Dépenses 002 investissement	98 246.68€
Recettes 002 investissement	
Recettes 1068	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux ».

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de l'année 2024 telle qu'indiquée ci-dessus.

## 2024/28 – VOTE DU BUDGET - COMMUNE - 2024

Monsieur le maire présente le projet de budget de la commune 2024.

Il rappelle que les restes à réaliser en investissement s'établissent comme suit :

- Dépenses : 676 626€
- Recettes : 7 403€

Il propose d'adopter le budget de la commune de la manière suivante au titre de 2024 :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 1 989 307.88€ en section de fonctionnement et à 1 660 969.34€, incluant les restes à réaliser en section d'investissement.

# BUDGET PRIMAIRE 2024 (condensé)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	709 890.00 €	35.7%	002	Exédent Antérieur Reporté Fonct.	442 587.88 €	22.2%
012	Charges de personnel	889 397.00 €	44.7%	013	Atténuation de Charges	16 000.00 €	0.8%
014	Atténuation de produits	6 672.00 €	0.3%	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.0%
023	Virement à la section d'investissement	7 637.85 €	0.4%	070	Produits des Services	155 158.00 €	7.8%
042	Opération d'ordre entre section	189 741.63 €	9.5%	073	Impôts et Taxes	58 395.00 €	2.9%
065	Autres Charges de Gestion Courante	143 918.00 €	7.2%	731	Fiscalité locale	629 934.00 €	31.7%
066	Charges Financières	40 955.00 €	2.1%	074	Dotations et Participations	649 233.00 €	32.6%
067	Charges Exceptionnelles	1 096.40 €	0.1%	075	Autres Produits de Gestion Courante	38 000.00 €	1.9%
068	Dotations aux provisions	0.00 €	0.0%	076	Produits financiers	0.00 €	0.0%
				077	Produits exceptionnels	0.00 €	0.0%
	TOTAL	1 989 307.88 €	100.0%		TOTAL	1 989 307.88 €	100.0%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	RESTES A REALISER N-1	676 626.00 €	40.7%		RESTES A REALISER N-1	7 403.00 €	0.4%
001	Solde d'Exécution d'Invest. Reporté	0.00 €	0.0%	001	Solde d'Exécution d'Invest. Reporté	702 206.86 €	42.3%
016	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	178 056.42 €	10.7%	021	Virement à la section d'investissement	7 637.85 €	0.5%
040	Immobilisations Incorporelles	0.00 €	0.0%	040	Opérations d'ordre entre section	189 741.63 €	11.4%
020	Immobilisations Incorporelles	0.00 €	0.0%	024	Cessions d'immobilisations	376 000.00 €	22.6%
204	Subventions d'équipement versées	36 820.00 €	2.2%	010	Dotations Fonds Divers Réserves	248 000.00 €	14.9%
2051	Logiciels	0.00 €	0.0%	013	Subventions Investissement	129 980.00 €	7.8%
021	Immobilisations Corporelles	219 494.00 €	13.2%	016	Emprunt et Dettes Assimilées	0.00 €	0.0%
023	Immobilisations en cours	299 972.92 €	18.1%	4582	Investissement sous mandat	0.00 €	0.0%
041	Autres opérations	250 000.00 €	15.1%				
	TOTAL	1 660 969.34 €	100.0%		TOTAL	1 660 969.34 €	100.0%

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget de la commune au titre de l'année 2024,
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

## 2024/29 – VOTE DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES FOURNEAUX – 2024

Monsieur le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » de la manière suivante :

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FOURNEAUX VOTE PAR CHAPITRE - MONTANTS H.T

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

M57	
6045	Frais d'études
605	Achat de matériel, équipement et travaux
65888	Autres charges de gestion courante
	<b>Total opérations réelles</b>
042-71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>
	<b>TOTAL</b>

Budget 2024	
	7 000.00 €
	140 000.00 €
	10.00 €
	<b>147 010.00 €</b>
	<b>120 010.00 €</b>
	<b>267 020.00 €</b>

#### RECETTES

M57	
7015	Vente de terrains aménagés
75888	Autres produits divers de gestion courante
	<b>Total opérations réelles</b>
042-71335	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>
	<b>TOTAL</b>

Budget 2024	
	120 000.00 €
	10.00 €
	<b>120 010.00 €</b>
	<b>147 010.00 €</b>
	<b>267 020.00 €</b>

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

M57	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté
	<b>Total opérations réelles</b>
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	<b>TOTAL</b>

Budget 2024	
	98 246.68 €
	<b>98 246.68 €</b>
	<b>147 010.00 €</b>
	<b>245 256.68 €</b>

#### RECETTES

M57	
1641	Emprunt
	<b>Total opérations réelles</b>
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	<b>TOTAL</b>

Budget 2024	
	125 246.68 €
	<b>125 246.68 €</b>
	<b>120 010.00 €</b>
	<b>245 256.68 €</b>

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 267 020.00€ en section de fonctionnement et à 245 256.68€ en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de 2024.
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

## 2024/30 – VOTE DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LA FAUTELAIE – 2024

Monsieur le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » de la manière suivante :

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA FAUTELAIE VOTE PAR CHAPITRE - MONTANTS H.T

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

<b>M57</b>		<b>Budget 2024</b>
6015	Terrains à aménager	152 000.00 €
605	Achat de matériel, équipement et travaux	250 000.00 €
65888	Autres charges de gestion courante	10.00 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>402 010.00 €</b>
042-71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>	<b>152 010.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>554 020.00 €</b>

##### RECETTES

<b>M57</b>		<b>Budget 2024</b>
7015	Vente de terrains aménagés	152 000.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	10.00 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>152 010.00 €</b>
042-71335	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>	<b>402 010.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>554 020.00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

<b>M57</b>		<b>Budget 2024</b>
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0.00 €</b>
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>	<b>402 010.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>402 010.00 €</b>

##### RECETTES

<b>M57</b>		<b>Budget 2024</b>
168748	Avance budget communal	250 000.00 €
1641	Emprunt	32 009.87 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>282 009.87 €</b>
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>	<b>120 000.13 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>402 010.00 €</b>

Le budget s'équilibre en recettes et en dépense à 554 020.00€ en section de fonctionnement et à 402 010.00€ en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au titre de 2024.
- AUTORISE monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

#### **2024/31 – SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS**

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget du CCAS au titre de l'année 2024 dont montant de 4 500€, identique à celle attribuée en 2023.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 500€ au CCAS au titre de l'année 2024.
- DIT que cette dépense est inscrite au budget 2024.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine réunion du conseil, aura lieu fin mai.

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Hubert FOLLIOT



Le Maire,



Michel RICHOMME